

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 30 Novembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL, M. Régis KERDELHUE

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Sonia CAROFF à Mme Anne-Marie GARANGE
Mme Séverine LE FLOCH à Mme Marylise FOIDART
Mme Annaïg MESTRIC à Mme Arlette BUZARE
M. Jean-Jacques MARTEIL à M. Jacques GREVES

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

| | |
|-----------------------------------|------------------|
| Date de la convocation | 24 novembre 2021 |
| Date de l'affichage | 24 novembre 2021 |
| Nombre de conseillers en exercice | 33 |
| Nombre de présents | 29 |
| Nombre de votants | 33 |

2021 121 Subvention L'ESTRAN 2022

Rapporteur : J. Daniel

Depuis le 1er janvier 2018, L'ESTRAN est un établissement public administratif rattaché à la commune au même titre que le CCAS.

Par délibération en date du 28 novembre 2017, le conseil municipal avait fixé à 310 000 € le montant de la dotation initiale et avait précisé que pour les années suivantes l'attribution d'une subvention à L'ESTRAN, se ferait, comme pour le CCAS, en deux temps :

- En fin d'année (n-1) vote d'un montant forfaitaire de base.
- A l'occasion du vote du budget, ajustement du montant à verser.

Pour rappel :

CA 2020 = 300 000,00 €

BP 2021 = 300 000,00 €

Il est donc proposé de fixer le montant de la subvention versée à L'ESTRAN au titre de la première tranche 2022 à 200 000,00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission culture, animations, jumelage et manifestations du 14 octobre 2021,

VU l'avis de la commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 16 Novembre 2021,

ACCORDE une subvention d'un montant de 200 000 € au titre de la première tranche et d'ajuster lors du vote du budget le montant complémentaire à verser.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 1er décembre 2021

Le Maire,
Joël DANIEL

